

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 18 décembre 2025 à 18h30.

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi 18 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur LETIENNE Bruno, Le Maire.

Présents : Bruno LETIENNE, Vincent FOREY, Laurence MARTINOT, Joël MAIRRY, Adeline GAGNEPAIN, Philippe BLOT, Sylvain BRUCHON, Romuald TOULOUSE, Serge MILLOT, Véronique MAESSEN, Sandrine CARRON, Marise MOLARD, Lionel JULIEN, Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL

Représentés : Vanessa PAILLARD représentée par Bruno LETIENNE

Romuald TOULOUSE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers	15
En exercice	15
Présents :	14
Votants	15

Date de la convocation : le 15 décembre 2025

Approbation du PV du Conseil Municipal du 07/11/2025 à l'unanimité.

N° 2025/70 **Devis abribus**

M Le Maire explique que suite à la commission travaux du 1er décembre, celle-ci a sélectionné un abribus en bois et polycarbonate afin d'avoir une meilleure intégration dans l'environnement ainsi que des barrières et poteaux afin de sécuriser les élèves.

Le devis vient de discount collectivité et s'élève à 5530€ HT soit 6636€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal:

- DEMANDE à M Le Maire d'effectuer un devis pour la pose afin de sécuriser l'installation,
- DEMANDE à M Le Maire d'effectuer un devis pour la signalétique,
- ACCEPTE le devis de Discount Collectivité d'un montant de 5530€ HT soit 6636€ TTC.
- AUTORISE M Le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du service urbanisme de la CCLTB.

N° 2025/71

Demande de subvention pour l'abribus

Suite à la délibération pour l'installation de l'abribus, M Le Maire propose d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental via les amendes de police.

Suite à discussion, le Conseil Municipal propose également d'effectuer une demande auprès du Conseil Régional, qui est responsable du transport scolaire de la région.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- AUTORISE M Le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de Conseil Départemental au titre des amendes de police,
- AUTORISE M Le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Régional.

N° 2025/72

Délégation du maire

Vu les articles L 2122-22 et M 21122-23 du code général des collectivités territoriales,

Article 1 :

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Article 2 : Conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le conseil pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité, **AUTORISE** M Le Maire à signer tout document par les délégations citées ci-dessus.

N° 2025/73

Décision modificative n°2 du budget eau

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
13111 - 0	Subv. équipt Agence de l'eau	0	2 100
TOTAL INVESTISSEMENT		0	2 100
TOTAL		0	2 100

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la décision modificative de budget.

N° 2025/74

Décision modificative n°3 du budget assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	11 200
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	11 200
Investissement		Recettes	Dépenses
13111 - 0	Subv. équipt Agence de l'eau	0	11 200
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	11 200	0
TOTAL INVESTISSEMENT		11 200	11 200
TOTAL		11 200	22 400

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la décision modificative de budget.

Affaires diverses :

- Maison de santé pluridisciplinaire : le géomètre est passé le 3 décembre
- La pétanque est en train de barder le conteneur,
- Travaux réseaux : Prévoir une commission travaux,
- CLECT : A voter avant le 10 février 2026

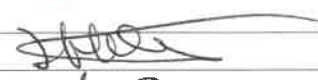
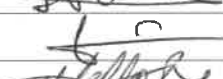
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h23

Le Secrétaire



Le Maire



Noms – Prénoms		Signatures
Bruno LETIENNE	Maire	
Vincent FOREY	Adjoint	
Laurence MARTINOT	Adjointe	
Joël MAIRRY	Adjoint	
Adeline GAGNEPAIN	Adjointe	
Philippe BLOT	Conseiller Municipal	
Sylvain BRUCHON	Conseiller Municipal	
Romuald TOULOUSE	Conseiller Municipal	
Vanessa PAILLARD	Conseillère Municipale	Pouvoir à Bruno LETIENNE
Serge MILLOT	Conseiller Municipal	
Véronique MAESSEN	Conseillère Municipale	
Sandrine CARRON	Conseillère Municipale	
Marise MOLARD	Conseillère Municipale	
Lionel JULIEN	Conseiller Municipal	
Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL	Conseiller Municipal	